

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 5 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2025.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
 Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. GORGET Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
 Le : 12/03/2025
 Et
 Publication ou notification du :
 12/03/2025

2025-09 – Approbation du Compte Administratif 2024 Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DEMANGELLE Laurent adjoint délibérant sur le compte Administratif Assainissement de l'exercice 2024, dressé par M. BOURGOIN Pascal, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Assainissement	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		32 026.30		16 843.66		48 869.96
Opérations de l'exercice	18 369.37	24 354.13	1 523.81	9 151.52	19 893.18	33 505.65
TOTAUX	18 369.37	56 380.43	1 523.81	25 995.18	19 893.18	82 375.61
Résultats de clôture		38 011.06		24 471.37		62 482.43
Restes à réaliser						
Total restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		38 011.06		24 471.37		62 482.43
RESULTATS DEFINITIFS		38 011.06		24 471.37		62 482.43

2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250305-D09-05032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 12/03/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme
 En mairie, le 07/03/2025



Le Maire, Pascal BOURGOIN

Pour l'autorité compétente par délégation

